



Boutigny - Prouvais Entre-Nous



**Compte-rendu
du conseil municipal
du 8 octobre 2021**

Page 3



**COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE DU
11 NOVEMBRE 1918**

Page 7



Vente de sapins de Noël

Page 10



Chères Toutes, Chers Tous,

Notre ancienne secrétaire générale a quitté notre Commune. C'est Madame Corinne SAUVEGRAIN qui la remplace depuis le 9 juin. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Après des mois de privations et d'isolement, voici que l'automne est arrivé avec un goût de renouveau de printemps. Progressivement nous retrouvons notre vie d'avant, même si le port du masque et le «pass sanitaire» nous rappellent nos devoirs face à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

Depuis le 11 octobre, les enfants de l'école élémentaire ne sont plus contraints de porter le masque. Quel bonheur !

Nos associations ont commencé à retrouver leur dynamisme et nous concoctent de chaleureux moments de retrouvailles. LA FRATERNELLE a repris ses activités de tir sportif, LES ESCAPADES préparent leurs prochaines scènes de théâtre, l'ASPIC a fait une sortie à PARIS, le CCAS est allé au DIANETUM à ANET, le Club de l'amitié s'est réuni autour de son repas annuel. J'espère vous voir nombreux à la soirée moules frites organisée par le Comité des Fêtes de PROUAIS à la salle polyvalente de BOUTIGNY le samedi 6 novembre prochain.

Le samedi 11 décembre, sur le site de Prouais, aura lieu :

- un spectacle à destination des enfants scolarisés sur notre commune
- un marché de Noël avec entre autres la vente des sapins ...

Les bénéficiaires revenant à nos écoles afin de financer les projets scolaires.

Quant à nos aînés de 70 ans et plus, ils recevront soit un colis qui leur sera distribué le samedi 18 décembre dans la journée ou ils dégusteront un repas le mercredi 5 janvier 2022, selon leur choix.

De notre côté, nous veillons à finaliser le programme des divers travaux que nous avons envisagés pour cette année 2021 et préparons le programme 2022.

Nous recevons de plus en plus de plaintes de nos administrés relatives au stationnement permanent des véhicules sur les places de parking visiteurs. Je vous informe qu'il convient de stationner vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés.

Bien à vous.

Corine LE ROUX
Votre Maire

MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

boutignyprouais



Courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr - Site Web : www.boutignyprouais.fr
Facebook Mairie de Boutigny-Prouais_page

Panneau Pocket :



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30
Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Relecture : Aurore Milward, Josette Joyeux

BREVES DE CONSEILS

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2021 À 20H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. 2. : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DU 2 JUILLET 2021 ET DU 27 AOUT 2021

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE et à l'unanimité, APPROUVE, les deux derniers comptes rendus.



3. DEL 2021-28 : DECISIONS MODIFICATIVES - INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants : élaboration du PLU, provision pour créances non soldées 2019 à hauteur de 15 %,

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 1 260 €	202 Frais d'études d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme	+ 5 000 €
022 Dépenses imprévues	- 1 260 €	020 Dépense imprévues	- 5 000 €
Total	0 €	Total	0 €
Recettes		Recettes	
Total	**** €	Total	**** €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les présentes décisions modificatives.

4. DEL 2021-29 : ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2020 (état arrêté au 16/09/2020), l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous,

non-valeur budget principal	882.71 €
non-valeur budget annexe assainissement	435.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, les admissions en non-valeurs, présentées par Monsieur le Trésorier Général.

5. DEL 2021-30 : TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

I. Les communes peuvent, sur délibération du conseil municipal, instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme, ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible.

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale est compétent pour l'élaboration des documents locaux d'urbanisme mentionnés au premier alinéa, il peut instituer et percevoir cette taxe forfaitaire, en lieu et place et avec raccord de l'ensemble des communes qu'il regroupe. L'établissement public de coopération intercommunale peut décider de reverser aux communes membres une partie du montant de la taxe.

II. La taxe s'applique aux cessions réalisées par les personnes physiques et les sociétés et groupements, soumis à l'impôt sur le revenu afférent à la plus-value dans les conditions prévues à l'article 150 U et par les contribuables qui ne sont pas fiscalement domiciliés en France assujettis à l'impôt sur le revenu, soumis au prélèvement, dans les conditions prévues à l'article 244 bis A.

Elle ne s'applique pas :

- a) aux cessions mentionnées aux 3^o à 8^o du II de l'article 150 U ;
- b) aux cessions portant sur des terrains qui sont classés en terrains constructibles depuis plus de dix-huit ans ;
- c) lorsque le prix de cession du terrain, défini à l'article 150 VA, est inférieur au prix d'acquisition, effectivement acquitté par le cédant et tel qu'il a été stipulé dans l'acte de cession, majoré d'un montant égal à 200 % de ce prix.

III La taxe est assise sur un montant égal au prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession défini au même article.

La taxe est égale à 10 % de ce montant. Elle est exigible lors de la première cession à titre onéreux du terrain intervenue après son classement en terrain constructible. Elle est due par le cédant.

IV. Une déclaration, conforme à un modèle établi par l'administration, retrace les éléments servant à la liquidation de la taxe. Lorsque la cession est exonérée en application du a ou du b du II, aucune déclaration ne doit être déposée. L'acte de cession soumis à la formalité fusionnée ou présenté à l'enregistrement précise, sous peine de refus de dépôt ou de la formalité d'enregistrement, la nature et le fondement de cette exonération ou de cette absence de taxation. Les dispositions des deuxièmes et troisièmes alinéas du III de l'article 150 VG sont applicables.

V. La taxe est versée lors du dépôt de la déclaration prévue au IV. Les dispositions des I et II de 150 VF, du second alinéa du I et des II et III de l'article 150 VH et du IV de l'article 244 bis A sont applicables.

VI. La délibération prévue au I s'applique aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue. Elle est notifiée aux services fiscaux au plus tard le premier jour du deuxième mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. A défaut, la taxe n'est pas due.

Le Conseil Municipal demande des précisions sur le point suivant : « taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible.

La question qui se pose est la suivante :

Cette taxe est-elle due uniquement suite à un nouveau règlement d'urbanisme classant des nouveaux terrains constructibles et lors de leur première vente, réduisant le nombre de bien potentiellement soumis ou bien cette taxe est-elle due à chaque première vente ?

Le passage imminent au PLU, obligera certainement de surcroît à reprendre cette délibération afin de la conforter.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de reporter cette délibération après le vote du PLU.

6. DEL 2021-31 : CONTRIBUTION POUR LES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - Reporté

7. DEL 2021-32 : PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - Reporté

8. DEL 2021-33 : FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Considérant la volonté du Conseil Municipal d'agir en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle,

Considérant également les interventions du Conseil Départemental pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité d'un jeune.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à la majorité (une voix contre Madame Aurore MILWARD) de verser la somme de 300 € au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2021

9.DEL 2021-34 : FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné à des aides au logement,

Le Conseil Municipal, DECIDE, à la majorité (une voix contre Madame Aurore MILWARD), de verser la somme de 300 € au fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2021.

10.DEL 2021-35 : TELETRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE DEMATERIALISEE (@CTES)

Une délibération a été prise le 5 juin 2020 afin de pouvoir dématérialiser les actes administratifs transmis à la Sous-Préfecture. Il convenait de signer une convention avec les services de la Préfecture et de contractualiser avec la société IXactes auprès de laquelle avait été demandé un devis pour un montant de 950 € HT.

Aucune suite n'a été donnée. Il a été demandé une actualisation du devis de la société IXactes,.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le devis actualisé de la société IXactes pour un montant de 962,50 € HT soit 1155,00 € TTC et la signature de la convention avec l'état en vue de la dématérialisation des actes administratifs.

11.DEL 2021-36 : FIXATION DU PRIX DES CARTES DE CAR EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGE

Dans le règlement intérieur de REMI, la région demande 15 euros par carte perdue ou endommagée. Il est à noter que rien n'est demandé pour un renouvellement en cas de défaut technique de la carte. Cette recette est encaissée par les communes lorsqu'elles gèrent leur propre ramassage scolaire. Afin de pouvoir encaisser ces paiements il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal, DECIDE, à la majorité (5 abstentions : Mesdames Valérie THEVEUX, Bénédicte HODIESNE, Cécile BENICHOU, Angélique LECOUC, Monsieur Jean-François ALLORGE) de facturer, conformément au règlement de REMI, 15 euros pour un renouvellement de carte en cas de perte ou de casse.

12.DEL 2021-37 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN

Par délibération N° 2021-09-28 du 15/09/2021, lors de son Comité Syndical du 15 septembre 2021, le Syndicat Eaux de Ruffin a adopté ses modifications statutaires.

Celles-ci concernent notamment la mise à jour des membres en place depuis le 1er janvier 2020, un "toiletage" des compétences et le changement de siège.

En application du CGCT, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération, pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, d'approuver les modifications statutaires.

13.DEL 2021-38 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - HOPITAL DE HOUDAN

Une demande de subvention exceptionnelle a été reçue pour le remplacement du mammographe de l'Hôpital de Houdan.

Il est donc pertinent que l'Hôpital de Houdan puisse continuer à proposer cet examen de proximité.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 300 € au titre de la participation au renouvellement du mammographe de l'établissement.

Le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir été informé plus précisément par l'Hôpital de Houdan des différents financements déjà obtenus ou demandés, cela aurait permis d'affiner la subvention attribuée.

14.DEL 2021-39 : CCPH - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CLET (COMMISSION DE TRANSFERT DE CHARGES)

La CCPH, renouvelle sa demande concernant la désignation d'un représentant pour la commune à la CLET (Commission de transfert de charges)

Le Conseil Municipal DESIGNÉ Patrick DUVERGER en qualité de représentant de la commune à la CLET.

VIE MUNICIPALE

URBANISME

N° dossier	date de dépôt	adresse des travaux	nature du projet	observations
DP 028 056 21 0 0011	22/03/2021	11 B rue Chartraine la Musse	La création d'un mur de clôture + un portail	Favorable avec prescription
DP 028 056 21 0 0012	06/04/2021	20 rue de la Colonie Boutigny	La création d'une pergola sur terrasse existante	Favorable
DP 028 056 21 0 0013	16/04/2021	30 rue de la Michaudière Bouchemont	La réfection des huisseries	Favorable
DP 028 056 21 0 0014	22/04/2021	5 rue des Sablons Beauchêne	La pose d'une fenêtre triangulaire fixe floutée sur la dépendance n° 2 en pignon sud ouest.	Favorable
DP 028 056 21 0 0015	03/05/2021	4 rue de la Mésangerie la Musse	La modification du portail existant en aluminium de couleur gris anthracite	Favorable
DP 028 056 21 0 0016	03/05/2021	11 bis rue Chartraine la Musse	La mise en place d'un portail	Favorable avec prescription
DP 028 056 21 0 0017	12/05/2021	22 bis rue du Rosaire	La régularisation suite installation fenêtres de toit	Favorable
DP 028 056 21 0 0018	18/05/2021	17 rue de la Dîme Rosay	La construction d'une véranda	Favorable
DP 028 056 21 0 0019	21/05/2021	27 rue de la Fée	Le changement de portail et suppression d'un portillon	Favorable
DP 028 056 21 0 0020	25/05/2021	8 bis rue de la Mésangerie la Musse	Le changement de destination d'une grange en habitation	Annulation
DP 028 056 21 0 0021	25/05/2021	4 rue des Carreaux les primevères	La création d'un SAS d'entrée	Favorable
DP 028 056 21 0 0022	25/05/2021	4 rue Du Rosaire Boutigny	Le réhaussement d'une petite annexe bâtiment 2, avec réfection de la toiture sur le bâtiment 1 et bâtiment 2	Favorable
DP 028 056 21 0 0023	07/06/2021	30 rue de la Mare aux Biches Allemant	Le changement du portail, la pose de fenêtres double vitrages, la réfection de la toiture et de la terrasse et le changement des gouttières	Favorable
DP 028 056 21 0 0024	10/06/2021	rue Chaudajoute Dannemarie	La mise en place d'un poste de transformation préfabriqué	Octroi tacite
DP 028 056 21 0 0025	14/06/2021	14 C rue du Vieux Puits la Musse	La pose d'un abri de jardin en bois au fond du jardin	Favorable
DP 028 056 21 0 0026	14/06/2021	3 rue au Loup Beauterne	La construction d'une piscine	Défavorable
DP 028 056 21 0 0027	17/06/2021	43 rue des Potiers Boutigny	La modification des ouvertures + le remplacement des menuiseries extérieures + la création de 3 chassis de toit + le remplacement d'une couverture par une verrière	Favorable
DP 028 056 21 0 0028	28/06/21	10 rue de la Garenne Beauterne	Le changement des fenêtres existantes + le changement de la porte d'entrée + la peinture des volets en blanc	Favorable
DP 028 056 21 0 0029	28/06/21	6 impasse des Blés d'Or le Nerprun Boutigny	La pose d'une isolation extérieure sur toutes les parois de la maison puis le ravalement de la façade	Favorable
DP 028 056 21 0 0030	07/07/21	18 rue des Forges Les Primevères Prouais	La réfection de la véranda (menuiserie)	Favorable
DP 028 056 21 0 0031	07/07/21	8 rue du Moulin Bouchemont	L'extension de l'habitation par un garage	Favorable
DP 028 056 21 0 0032	15/07/21	3 rue au Loup Beauterne	La construction d'une piscine de 32 m²	Favorable
DP 028 056 21 0 0033	03/08/21	15 rue de la Mésangerie La Musse	La construction d'une pergola	Favorable
DP 028 056 21 0 0035	12/08/21	31 rue de la Mare aux Biches Allemant	La construction d'une piscine extérieure	Favorable
DP 028 056 21 0 0036	19/08/21	25 rue du Rosaire Boutigny	La mise en place d'une fenêtre de toit côté chemin rural - la réfection de la clôture	Favorable
DP 028 056 21 0 0037	01/09/21	16 rue du Vieux Château Boutigny	La création d'un carport, abri couvert non clos	Favorable
DP 028 056 21 0 0038	13/09/21	6 rue Chartraine La Musse	L'extension pour la création d'un escalier intérieur	Favorable
DP 028 056 21 0 0039	21/09/21	1 les Terres Blanches Bouchemont et Beauterne	L'extension avec fenêtre et le ravalement identique à la maison	Favorable
DP 028 056 21 0 0040	28/09/21	9 rue de l'Aubeton Buchelet	La réfection de la toiture à l'identique	Favorable
DP 028 056 21 0 0041	28/09/21	2 rue de Champagne Dannemarie	L'isolation par l'extérieur recouverte d'un enduit RPE	Favorable
DP 028 056 21 0 0042	29/09/21	24 rue de la Giguetterie la Musse	La création de 4 fenêtres de toit	Favorable
PC 028 056 21 0 0003	08/02/2021	rue des Blatiers Prouais	La construction d'un garage	Favorable avec prescription
PC 028 056 21 0 0004	01/03/2021	24 rue de la Mésangerie la Musse	La construction d'un garage	Favorable avec prescription
PC 028 056 21 0 0005	03/03/2021	rue du Vieux Puits la Musse	Le changement de destination	Favorable avec prescription
PC 028 056 21 0 0006	01/03/2021	16 rue de la Giguetterie la Musse	La construction d'un hangar agricole	Défavorable
PC 028 056 21 0 0007	28/03/2021	21 rue Chartraine la Musse	La construction d'une maison individuelle	Favorable
PC 028 056 21 0 0008	07/04/2021	15 rue de la Mésangerie la Musse	L'extension d'un garage + un abri 2 voitures	Favorable
PC 028 056 21 0 0009	19/04/2021	20 rue des Blatiers Prouais	Le changement de destination de la grange en habitation et d'un atelier	Favorable avec prescription
PC 028 056 20 0 0008M01	16/04/2021	rue des Tourelles la Musse	La modification des portes : d'entrée et de garage	Favorable
PC 028 056 21 0 0010	03/06/2021	27 rue Chaudajoute Dannemarie	La création d'une maison individuelle, d'une piscine et de 2 garages	Favorable
PC 028 056 21 0 0011	10/06/2021	8 rue de la Colonie Boutigny	La construction d'une maison individuelle	Favorable
PC 028 056 21 0 0012	25/05/2021	8 bis rue de la Mésangerie la Musse	La transformation d'un bâtiment en habitation	Favorable avec prescription

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET HOMMAGE RENDU À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Déroulement des cérémonies :

10h30 : Rendez-vous devant le monument aux morts de Prouais. Dépôt de gerbes.

11h00 : Rendez-vous devant la mairie de Boutigny pour se rendre au cimetière de Boutigny en cortège devant le monument aux morts, (si la météo le permet).
Dépôt de gerbes et lecture des messages officiels.



A l'issue de ces cérémonies, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à la salle polyvalente de Boutigny.

ATTENTION PASS SANITAIRE EXIGÉ POUR LE VIN D'HONNEUR

RETOUR SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Un petit déjeuner de rentrée à l'initiative de Madame le Maire s'est déroulé le mercredi 1er septembre. L'équipe enseignante, les agents communaux et les élus étaient présents. Un moment de convivialité et d'échanges en ces temps sanitaires toujours complexes qui a aussi permis de faire un point sur les travaux d'été dans les locaux scolaires et les travaux à venir.

Le jeudi 2 septembre, 166 élèves se sont retrouvés pour une deuxième rentrée scolaire sous le signe du Covid avec un protocole sanitaire allégé mais toujours présent : port du masque obligatoire dans tous les lieux clos dès 6 ans et pour les adultes.



Bonne nouvelle pour les enfants de nos écoles : depuis le lundi 11 octobre le port du masque n'est plus obligatoire !

ABORDS DE L'ÉCOLE : RUE DU ROSAIRE À BOUTIGNY



Devant le constat effarant du manquement aux règles élémentaires de sécurité routière aux abords de l'école (Boutigny, rue du Rosaire) et afin de sécuriser les entrées et sorties des enfants, un agent communal sera présent tous les matins et tous les soirs afin d'assurer la bonne traversée des enfants.



Du côté des écoles... ça court...



Une course à pied a eu lieu le vendredi 22 octobre après-midi pour les élèves du site de Prouais sur le chemin du lavoir à Boutigny.

Différentes distances étaient à parcourir en fonction des classes :

- 1 km 300 pour les CE2
- 1 km 500 pour les CM1
- 1 km 800 pour les CM2

Les enfants avec leurs déguisements d'Halloween ont pris le départ de la course sous les applaudissements des quelques parents venus les encourager !



Un grand bravo à tous les participants et félicitations aux 5 premiers gagnants de chaque classe !

Pour les CE2

- 1^{er} : Zacharie Vital
- 2^{ème} : Mylan Billereau
- 3^{ème} : Ethan Jay-Vroman
- 4^{ème} : Tessa Defond
- 5^{ème} : Maëline Sidaner

Pour les CM1

- 1^{er} : Joshua Vibert
- 2^{ème} : Zoé Buquet
- 3^{ème} : Eythan Lecou
- 4^{ème} : Solveig Thiel
- 5^{ème} : Loëvan Leduc

Pour les CM2

- 1^{er} : Martin Bourneuf
- 2^{ème} : Adam Queguiner
- 3^{ème} : Arthur Goulard
- 4^{ème} : Damien Maillier
- 5^{ème} : Enzo Champsaur

Encore BRAVO à Tous !

EN ATTENDANT NOËL...



Dès le 1er décembre une boîte aux lettres est à ta disposition pour m'écrire sur le site de Boutigny (préau de l'école) et sur le site de Prouais dans le hall de l'école : alors à tes crayons... je m'engage avec mon équipe à te répondre (n'oublie pas ton adresse !)

Spectacle de Noël :

Le samedi 11 décembre à 10 heures à La Grange à Prouais. Un marché de Noël organisé par les Représentants des Parents d'Elèves se tiendra sur la place de l'église de Prouais.

HALLOWEEN, UNE HISTOIRE MILLÉNAIRE ET CELTIQUE !



On la croit souvent tout droit venue des Etats-Unis... Pourtant, la tradition d'Halloween, originaire des îles britanniques, est issue d'une série de croyances et de rites celtiques qui ont traversé les âges. "Halloween" est la contraction de "All Hallow Ween" qui signifie "veille de tous les saints". Elle marque le passage à la nouvelle année celtique et l'entrée dans l'hiver.



La fête de Samain (ou Samhain, traduction celte de "Halloween") permettait alors de rassembler les âmes de tous les morts de l'année pour les amener, le 1er novembre, au purgatoire. Pour accueillir ces dernières, les portes des maisons devaient être laissées ouvertes tandis qu'une place au coin du feu et un bol de porridge les attendaient. Et pour guider leurs pas dans le monde des vivants, on dressait, sur leur chemin, des lanternes faites de navets ou de citrouilles découpées... Les Celtes allumaient aussi grands feux afin d'apaiser d'éventuels esprits malins, dont ils déjouaient les mauvais tours en se déguisant en monstres hideux. On faisait enfin provision de friandises, afin d'être en mesure de marchander tout mauvais sort !

Pour éviter un mauvais sort... Pensez aux bonbons pour les enfants !

Halloween : Du côté des écoles...

Les restaurants scolaires ont pour quelques jours pris les couleurs d'Halloween pour le plus grand bonheur des enfants.



Merci à Alison, Sabrina, Audeline et Véronique pour leurs talents de décoratrices !

Halloween : déguisements :



Une fois n'est pas coutume, et en ce dernier jour d'école avant les vacances de Toussaint les enfants et les enseignantes ont revêtu leur plus beau costume d'Halloween !!!



Vente de sapins de Noël



L'Association des parents d'élèves de l'école Etienne Prunier de Boutigny-Prouais vous propose d'acheter votre sapin de Noël par son intermédiaire. Les sapins sont fournis par le producteur « E.U.R.L Latour ». Ils peuvent être livrés avec bûche ou en pot.

Les bénéfices récoltés permettront à l'école de financer des projets scolaires pour les élèves. La livraison des sapins se tiendra le samedi 11 décembre de 9h à 12h à l'école de Prouais.

Pour passer commande, deux solutions : Commande à passer jusqu'au 17 novembre inclus

- Flasher le QR Code ci-dessous pour vous connecter au site www.helloasso.com ou aller sur l'adresse https suivante : <https://www.helloasso.com/association/s/association-rpe-boutigny-prouais/evenements/vente-de-sapins-2021>, pour passer votre commande sur le site et régler directement votre commande par CB.



- Remplir le bon de commande ci-dessous et le retourner avec votre règlement (chèque ou espèces) dans notre boîte aux lettres, située à l'extérieur de la mairie de Boutigny ou par courrier à : Association des RPE de Boutigny-Prouais, 4 rue du Rosaire, 28410 Boutigny-Prouais,

BON DE COMMANDE (à retourner jusqu'au 17/11/2021 inclus)

TAILLE	SAPINS COUPES				SAPINS EN POT			
	EPICEA		NORDMANN		EPICEA		NORDMANN	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre
80/100	14 €		19 €		18 €		26 €	
100/125	15 €		23 €		21 €		31 €	
125/150	16 €		27 €		25 €		36 €	
175/200	25 €		43 €					
225/250	32 €		57 €					
A REGLER								

Nom, Prénom : _____ N° tél : _____

Email : _____

Je joins mon règlement de _____ € par chèque bancaire espèces

Chèque de règlement libellé à l'ordre de : RPE de Boutigny-Prouais

Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter sur notre adresse email : rpe.eprunier@gmail.com. Merci par avance pour votre participation et votre soutien.

L'équipe des RPE



BIENTÔT NOËL



Pour les botipratiens de 70 ans et plus,
1 date à retenir en fonction de votre choix :

Si vous avez opté pour le Colis Gastronomique : Distribution à votre domicile
le SAMEDI 18 DECEMBRE 2021

Si vous avez choisi le Repas : Rendez-vous salle polyvalente de Boutigny **le MERCREDI 5 JANVIER 2022**

Pensez à remplir le bon qui vous a été remis afin de préciser votre choix et à **le remettre à la mairie avant le 6 novembre 2021.**

SORTIE AU DIANETUM SAMEDI 16 OCTOBRE 2021

18 participants pour la sortie théâtre organisée par le CCAS ont pris le car communal pour rejoindre le Dianetum et se régaler de la pièce de Josiane BALASKO :

« UN GRAND CRI D'AMOUR »

Après s'être aimés passionnément ; aujourd'hui ils se haïssent !

Unis à la vie comme à la scène, Gigi et Hugo formaient le couple d'artistes le plus en vue du Théâtre.

Depuis leur séparation, Gigi a sombré dans la dépression (et dans l'alcool) tandis que son ex-mari tente de relancer sa carrière d'acteur avec une nouvelle pièce de théâtre.

La première représentation va bientôt avoir lieu, mais sa partenaire lui fausse compagnie...

Sylvestre (l'agent) et Léon (le metteur en scène) décident de faire appel à... Gigi pour remplacer la comédienne au pied levé !

L'occasion pour Gigi de revenir sous le feu de la rampe.

Encore faut-il que les ex-amants acceptent cette idée !



Sur le chemin du retour à Boutigny, les avis étaient unanimes : « un grand plaisir et un bon moment de passé »
 Merci aux participants, merci à notre chauffeur.

TRANSPORT A LA DEMANDE



Après précisions de TRANSDEV HOUDAN, il s'avère que si vous rencontrez des difficultés pour adhérer au transport à la demande, ou pour réserver un trajet à TAD île de France,
il vous faut contacter la Mairie au 02 37 43 00 43.
 Le correspondant transport gèrera les appels reçus en Mairie.

L'éclaircie actuelle dans la période du Covid a permis de tenir des assemblées générales associatives. Celles-ci auraient dû normalement se tenir en début d'année.

ASSEMBLEE GENERALE ASPIC du 03/07/21

31 personnes présentes ; 8 pouvoirs ont été donnés :

- 1) **Rappel des périodes d'inactivités** presque 5 mois
- 2) **Bilan de l'activité 2020** : 2 expositions PSF et 1 conférence sur Henri de Montfreid le 18/01/2020
- 3) **Présentation du rapport financier, projection des tableaux dépenses/recettes** :
 - Recette : 1853,38 € - Dépenses : 917,79 €
 - Résultat exercice 2020 : + 935,59 €
 ✓ **Quitus a été donné à l'unanimité.**
- 4) **Renouvellement (article 9)** de 3 membres du Conseil d'Administration :
 - Mme Malandain, M. Monpontet et M. Eloy.
 ✓ **Réélus à l'unanimité.**
- 5) **Deux entrants au Conseil d'Administration** :
 - Jean-Pierre Minier et Brigitte Depuydt (à compter du 01/01/2022)
 ✓ **Elus à l'unanimité.**
- 6) **Cotisations 2021** : Compte tenu d'une période d'inactivité forcée l'ASPIC propose de ne pas appeler à cotisations pour 2021 (cette proposition ne concernant que ceux qui ont réglé la cotisation 2020).
 - ✓ **Votée à l'unanimité**
- 7) **Prévisions 2^{ème} semestre** : Une sortie soit manufacture de Sèvres, ou Musée des armées et tombeau de Napoléon (25 septembre) avec repas dans chaque cas.

Une exposition à « la Grange » sur les artisans des métiers de bouche (différents stands) ; Concours de la dictée ; Associer une exposition sur les fermes d'Eure et Loir ou les hommes célèbres du département.

 ✓ **Acceptées à l'unanimité**

Clôture par le verre de l'amitié

ASSEMBLEE GENERALE CLUB DE L'AMITIE 11/06/21

Elle s'est tenue sous forme d'une consultation écrite, (autorisation gouvernementale pendant la pandémie.)
15 réponses reçues.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Bilan 2020 de l'activité du Club de l'Amitié : 15 avis POUR**
- **Bilan de la trésorerie 2020 : 15 avis POUR :**
 - **QUITUS est donné à la trésorière Brigitte Depuydt**
 - **Pas d'appel à cotisation au titre de l'année 2021**

Le Club de l'Amitié ce sont 2 activités principales :

Banquet : La pandémie a empêché la tenue de ce grand moment de convivialité.

Tarot : Grâce à un protocole déposé en Mairie, nous avons pu nous retrouver dans la salle des Associations de Prouais les 8/10/2020 ; 15/10/2020 ; 22/10/2020.

Les conditions sanitaires devenant drastiques, nous avons dû arrêter nos après-midis de cartes.

Trésorerie :

DEPENSES		RECETTES	
Galettes des rois	56,75	Cotisations	470,00
Assurance	51,22		
Gel et Masques	39,18	Subvention	500,00
TOTAL = 147,15		TOTAL = 970,00	
SOLDE + 822,85			

25 SEPTEMBRE 2021 SORTIE ASPIC



Ce Samedi 25 septembre 2021 ce ne fut pas un «froid» soleil d'Austerlitz qui accompagna nos 23 participants à la sortie de l'ASPIC mais un chaleureux soleil sur fond d'un magnifique ciel bleu.

Départ en car dès *potron minet* (8h), direction le Dôme des Invalides.

Les Invalides

L'hôtel des Invalides est un monument parisien, situé dans le 7^{ème} arrondissement, dont la construction fut ordonnée par Louis XIV par l'édit royal du 24 février 1670, pour accueillir les invalides de ses armées.

Magnifique visite rendue encore plus instructive grâce aux explications d'un guide-conférencier aussi passionné que passionnant.

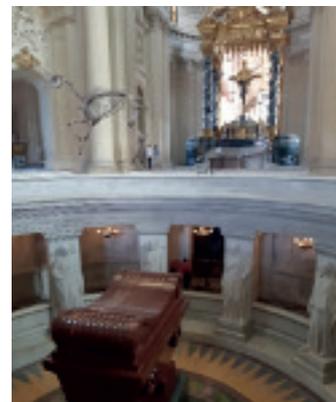
Impressionnantes et émouvantes visites du tombeau de l'Empereur, celui de ses frères (Joseph et Jérôme), de son fils (l'aiglon), passage dans la pièce consacrée aux armes et armures, visite de la cathédrale St Louis, puis pour conclure, une visite très peu connue, celle de la crypte des gouverneurs. Dans la crypte de la cathédrale Saint Louis des Invalides se trouvent les dépouilles mortelles des Gouverneurs des Invalides ainsi que celles d'un grand nombre de Maréchaux et de Généraux.

Nous passons du Dôme à la Coupole !

A l'issue de cette visite d'environ deux heures, c'est dans la brasserie la Coupole que nous nous retrouvons. Ouverte le 20 décembre 1927 par Ernest Fraux et René Lafon, les piliers et pilastres de La Coupole, en Lap (ciment alumineux spécial très pauvre en fer), ont été décorés en 1927 par 27 peintres, fidèles de la bohème de Montparnasse. Repas pris dans la bonne humeur et semble-t-il apprécié par toutes et tous.

Ce fut une sortie pas comme les autres, en effet quel plaisir de pouvoir enfin se retrouver, échanger, partager, s'amuser après deux années d'absence de vie sociale.

Merci aux participants, merci aux organisateurs.



CLUB DE L'AMITIE SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 SALLE POLYVALENTE DE BOUTIGNY

Où [comment] l'Amitié se nourrit de communication (Michel de Montaigne)

Comme il a eu raison notre Président du Club de l'Amitié, Michel Allorge, de souligner dans son propos d'accueil combien il était important de se réunir, de communiquer, de rire.

Belle journée ce samedi 9 octobre où nous nous sommes retrouvés à 26 participants pour partager un excellent repas préparé par «l'ami Bruno et son équipe».

Entre rire et dégustation nous avons pu enfin oublier cette «non vie» de plusieurs mois, et renouer avec ce qui est le plus important, la solidarité entre nous, l'intérêt que nous avons les uns pour les autres contribuant à renforcer par nos liens d'amitié ce que certains appellent l'âme de la commune.

A l'issue du repas les irréductibles joueurs de tarot se sont regroupés et pour les non-initiés il était légitime de ne pas comprendre ce qui se cachait derrière certains mots : «*Petite, je garde, petit au bout, je m'excuse, sans le chien, contre le chien...*»



INFORMATIONS

INCIVILITÉS DANS NOTRE COMMUNE



Constat est fait que de mauvaises habitudes sont prises par certains habitants :

DEJECTIONS CANINES : PRENEZ VOS SACS POUR LES RAMASSER

Il est lamentable que les propriétaires d'animaux domestiques laissent leurs amis à quatre pattes (chiens et chats) déféquer sur les trottoirs, espaces verts, places des églises...

PENSONS à nos EMPLOYÉS MUNICIPAUX qui s'attèlent à l'entretien de ces espaces.

Nous vous rappelons qu'il existe assez de terrains boisés et chemins autour de la commune pour y promener vos animaux **en laisse** au grand air.

DECHETS, GRAVAS, MEUBLES DÉPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Honte aux personnes qui ont déposé de nouveau un canapé et divers déchets à l'endroit dédié où l'on recueille les bouteilles en verres (au carrefour de Condé et de Bouchemont).

Il est strictement interdit par arrêté préfectoral de brûler vos déchets dans vos propriétés.

Le Conseil Municipal



DISPARITION D'UN ÉLÉMENT DE NOTRE PATRIMOINE COMMUNAL !!!

Beaucoup d'entre vous se sont interrogés sur la disparition du pont du lavoir des Grugeons à Buchelet.

NON la mairie n'a pas demandé à ses employés communaux de le retirer.

La dalle du pont et ses pilastres en grès qui trônaient à cet endroit depuis des décennies ont malheureusement été volés par des personnes malveillantes.

Le Conseil Municipal

HOMMAGE

AU REVOIR CHRISTIAN...



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Monsieur Christian MORIN ancien fontainier de la commune de Boutigny sur Opton.

Christian, un enfant du pays né le 1^{er} décembre 1949 à La Musse, est décédé le 12 octobre 2021 dans sa 72^{ème} année.

Après avoir fréquenté l'école de Boutigny, il est entré dans la vie active fin 1963, à 14 ans en travaillant chez Monsieur Chapet, maraîcher à Coulombs chez lequel il resta jusqu'en 1997, soit plus de 30 ans : un signe de fidélité.

C'est fin 1997, qu'il est arrivé au Syndicat des Eaux de Boutigny sur Opton, où il fut recruté par Monsieur Christian Barjot alors Président.

Ce syndicat, il ne le quittera plus jusqu'à sa retraite en 2012 soit, 15 ans, où il laissa le souvenir d'un homme qui se lève tôt, ponctuel, autoritaire dans le suivi des travaux et avec toujours le souci du travail bien fait.

Dans le même temps, Christian effectuera un long passage chez les pompiers bénévoles : pas moins de 25 ans ! Il sera également secrétaire de la société de chasse de Boutigny sur Opton.

Christian était peut-être la personne la plus connue de la commune puisque tout le monde a eu à faire avec lui un jour ou l'autre pour un déménagement, un aménagement ou un relevé de compteurs.

Nous adressons à toute sa famille nos sincères condoléances.

Le Conseil Municipal



INFORMATIONS



Etat civil

NOS JOIES...

PELTIER Baptiste né le 06 Août 2021
NEDELEC Kaelig né le 01 Septembre 2021
MARTIN Milo né le 03 Septembre 2021
BOSSEUR MANIS Lys née le 11 Septembre 2021
FAUVEL PIPIORSKI Vahé née le 16 Septembre 2021
DORÉ Arthur né le 18 Septembre 2021
LEBLOND LEBRÉVELEC Ambre née le 07 Octobre 2021



NOS PEINES...

M. DOMINGUES José décédé le 23 juillet 2021
Mme RODOLFI née PIÉDAGNIEL Jane-Michèl
décédée le 31 Août 2021
Mme ERDMANN née DAUVERT Denise
décédée le 04 Septembre 2021
M. PATO DUARTE José décédé le 07 Octobre 2021
M. MORIN Christian décédé le 12 Octobre 2021

Bienvenue aux bébés.
Félicitations aux heureux parents.

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Guy CHARBONNEL - 06 79 21 67 31 - gu.charbonnel@laposte.net
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - jbbessard@gmail.com

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.rafael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Sandrine ALBERT - rpe.eprunier@gmail.com -  Rpe Etienne Prunier

Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAIS - ROSAY - BEAUCHENE)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny